

À Saint-Brieuc, mobilisation autour d'un père de famille géorgien renvoyé dans son pays



Publié par Laurent Marc le 09 août 2022 à 19h23



Alain Miossec, trésorier de l'association « 100 pour 1 toit » et Sandrine Renault, secrétaire, dénoncent la mesure prise par le préfet des Côtes-d'Armor qui a permis l'expulsion vers la Géorgie de Levan Lasagashvili. (Le Télégramme / Laurent Marc)

Levan Lasagashvili vient d'être expulsé, ce mardi 9 août, vers son pays d'origine, la Géorgie. À Saint-Brieuc, l'association « 100 pour 1 toit » s'émeut de cette décision.

Le 28 juin dernier un père de famille géorgien était expulsé du territoire français après avoir passé quatre ans à Saint-Brieuc. Ce mardi 9 août, Levan Lasagashvili, 45 ans, a, à son tour, été reconduit en Géorgie. Il était

sous le coup d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français) avec assignation à résidence depuis le 30 juin, après un banal contrôle routier. Deux policiers se sont présentés au domicile de la famille ce lundi 8 août. Absent à ce moment-là, le père de famille a reçu comme consigne de se présenter très tôt ce mardi au commissariat de Saint-Brieuc. Dans la foulée, il a été conduit à Paris, d'où il a été placé dans un vol en direction de Tbilissi.

Première mobilisation en 2019

Levan Lasagashvili et Maya, son épouse, étaient arrivés à Saint-Brieuc en août 2017 avec leurs deux filles, Nuki et Nia. En Géorgie, Levan, qui avait connu la prison, avait été menacé pour avoir critiqué les conditions carcérales.

Quelques mois après leur exil en France, naissait la petite dernière, Nikol. En mai 2019, la famille avait été expulsée de son logement d'urgence, après avoir été déboutée de sa demande d'asile. ?À l'époque, la situation de la famille Lasagashvili avait ému les Briochins. Une association « **100 pour 1 toit Saint-Brieuc** » avait vu le jour à cette occasion.

La maman et ses trois filles seules à Saint-Brieuc

C'est elle, aujourd'hui, qui tire la sonnette d'alarme. « Dans deux jours, cela aurait fait cinq ans qu'ils étaient arrivés sur le territoire national. Ils auraient alors pu faire une demande d'admission exceptionnelle de séjour au titre de la circulaire Valls du 28 novembre 2012 », détaille Alain Miossec, trésorier.

« Désormais, Levan a interdiction de revenir en France pendant un an ». L'avocat de l'association, Me Sébastien Dollé, estime que le père de famille devrait pouvoir « faire une demande d'abrogation de l'interdiction de retour sur le territoire français ».

À Saint-Brieuc, reste donc la maman et ses trois filles. L'aînée de la fratrie, qui est admise pour entamer des études de droits à Saint-Brieuc, vient

d'ailleurs de faire une demande de titre de séjour. Ses deux sœurs vont poursuivre leur scolarité ici, l'une en 5e et la petite dernière en maternelle.

De son côté, l'association qui avait alerté le préfet, en juillet (NDLR : joint, la préfecture n'a pas donné suite à notre demande), sur la situation de cette famille, n'entend pas en rester là et espère une large mobilisation à la rentrée.

Soutenez une rédaction professionnelle au service de la Bretagne et des Bretons :
abonnez-vous à partir de 1 € par mois.

Je m'abonne